

Gouvernement du Québec

### Décret 1211-2004, 21 décembre 2004

CONCERNANT la nomination de cinq membres du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3<sup>e</sup> du premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.1), un conseil d'administration administre les affaires de la Société et ce conseil est composé notamment de cinq à neuf membres, nommés par le gouvernement pour une période d'au plus deux ans, dont au moins cinq sont nommés après consultation des organismes représentatifs du milieu;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 10 de cette loi, chacun des membres du conseil d'administration demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé à nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1028-2000 du 30 août 2000, monsieur Michel Sabourin a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1028-2000 du 30 août 2000, monsieur Pavel Hamet a été nommé membre du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 153-2001 du 28 février 2001, monsieur Jacques Hamou a été nommé membre du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1028-2000 du 30 août 2000, madame Suzanne Lareau a été nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1028-2000 du 30 août 2000, monsieur Régis Vigneau a été nommé membre du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été faites;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche et de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— monsieur Michel Sabourin, directeur, Département de psychologie, Université de Montréal;

— monsieur Pavel Hamet, directeur de la recherche, Centre hospitalier de l'Université de Montréal;

— monsieur Jacques Hamou, directeur général, Marriott Château Champlain;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— madame Mirabel Paquette, directrice du marketing et des communications, Stikeman Elliott, en remplacement de madame Suzanne Lareau;

— monsieur Stéphane Dion, vice-président aux politiques et aux partenariats, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, en remplacement de monsieur Régis Vigneau;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal en vertu du présent décret soient remboursées pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

43653